

De Larle Roy.

Il est permis au S. Beauregard de Colincour
Sous lieutenant d'Artillerie du département de Rochefort
d'aller à la Martinique pour vaquer à ses affaires
particulieres pendant six mois, voulant Sa Majesté
qu'il retourne ensuite au d.ⁿ Port pour y continuer ses
Services.

Fait à Fontainebleau le 9. Novembre 1751.

L. M. M.

9 Novembre 1751

9 Nov 1751
L. M. M. Fontainebleau

Boiulle